Image not found or type unknown

Protection personnes vulnérables

Par **Marie Nono**, le **16/05/2021** à **14:37**

Bonjour,

notre maman commence à avoir des pertes de mémoires, elle a 90 ans, elle ne comprend pas toujours ce que nous expliquons. Si nous devons la placer en cas de sénilité profonde , que pouvons nous envisager pour pouvoir vendre l'appartement, dont nous sommes mon frère et ma sœur propriétaires avec elle suite décès de notre papa ; afin de financer les soins en établissement spécialisé : mandat de protection future, donation de sa part de l'appartement à ses enfants, procuration générale ....

merci de vos conseils

cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés